

Liste de vérifications et guide pour la conception d'un avion

Manuel des procédures d'utilisation normalisées

pour

Les sous-parties du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC) suivantes : 604 ? Transport de passagers par un exploitant privé,
702 ? Opérations de travail aérien, 703 ? Exploitant d'un taxi aérien, 704 ? Exploitant d'un service aérien de navette et
705 ? Exploitation d'une entreprise de transport aérien

Entreprise : _____

Date :

Le contenu des procédures d'utilisation normalisées est régi par les articles 624.84, 722.84, 723.107, 724.124, et 725.138 des normes du RAC. La liste de vérifications et les documents d'orientation ci-dessous se veulent des outils pour aider les exploitants aériens à élaborer un manuel conforme au RAC en fonction de leur type d'activités. La liste de vérifications est destinée aux **exploitants aériens utilisant des avions multimoteurs ou des avions monomoteurs**. Veuillez indiquer dans la colonne intitulée **Référence** où se trouve l'information requise dans votre manuel et retourner ce formulaire avec le manuel que vous soumettez.

Légende :

Vérifié — Cette colonne ombrée est réservée à l'usage exclusif de Transports Canada.

Les colonnes **624.84**, **722.84**, **723.107**, **724.124** et **725.138** servent à identifier l'article des procédures d'utilisation normalisées qui s'applique en vertu de cette sous-partie.

Un « XX » dans une des colonnes signifie que l'article relevant de cette sous-partie n'est pas nécessaire. S'ils le jugent approprié, les exploitants peuvent inclure plus de renseignements que ne l'exige la réglementation. Les lettres accompagnant les chiffres dans chaque colonne font directement référence à l'article du RAC en cause et ne reflètent pas un ordre séquentiel.

La colonne intitulée **Article des procédures d'utilisation normalisées** constitue une liste des articles exigés décrits dans le RAC.

La colonne intitulée **Exigé** contiendra des remarques si l'article du manuel des procédures d'utilisation normalisées s'applique dans le cadre de vos activités.

La colonne intitulée **Référence** servira à indiquer le numéro de l'article dans votre manuel qui contient l'information requise.

Nous avons fait l'impossible pour que la liste de références soit la plus précise possible. Si toutefois vous décelez des anomalies, veuillez en faire part à Greg McConnell (AARXB); courriel : mconng@tc.gc.ca; télécopieur : (613) 954-1002; téléphone : (613) 990-9638.

624 .84	722 .84	723 .107	724 .124	725 .138	Article des procédures d'utilisation normalisées	Exigé	Référence	Vérifié
1a)	1a)	1a)	1a)	(1)	Table des matières			
1b)	1b)	1b)	1b)	(2)	Liste des pages en vigueur			
1c)	1c)	1c)	1c)	(3)	Méthodes de modification			
XX	1d)	1d)	1d)	(4)	Avant-propos relatif à l'utilisation du manuel et à son caractère officiel			
1d)	1e)	1e)	1e)	(5)	Communications (i)			
1e)	1f)	1f)	1f)	(6)	Coordination entre membres d'équipage			
1f)	1g)	1g)	1g)	(7)	Utilisation des listes de vérifications			
1 g)	1h)	1h)	1h)	(8)	Exposés normalisés			
1 h)	1i)	1i)	1i)	(9)	Annonces normalisées			
XX	2b)	2b)	2b)	(10)	Procédures à suivre sur l'aire de trafic et aux portes d'embarquement et de débarquement			
1i)	2c)	2c)	2c)	(11)	Démarrages à l'aide de la batterie ou du groupe auxiliaire de bord			
1j)	2d)	2d)	2d)	(12)	Circulation au sol (i) & (ii)			

624 .84	722 .84	723 .107	724 .124	725 .138	Article des procédures d'utilisation normalisées	Exigé	Référence	Vérifié
1k)	XX	3j)	3j)	(13)	Décollage interrompu			
1l)	2e)	2e)	2e)	(14)	Décollage et montée			
1m)	2f)	2f)	2f)	(15)	Croisière			
1n)	2g)	2g)	2g)	(16)	Descente			
1o)	2h)	2h)	2h)	(17)	Approches en IMC, à vue, VFR et indirectes			
1p)	2i)	2i)	2i)	(18)	Atterrissage			
1q)	2j)	2j)	2j)	(19)	Procédures d'approches et d'atterrissages interrompus			
1r)	2k)	2k)	2k)	(20)	Sortie de décrochage			
1s)	2l)	2l)	2l)	(21)	Avitaillement en carburant avec passagers à bord			
1t)	2m)	2m)	2m)	(22)	Utilisation des aides à la navigation et des systèmes d'alerte de bord			
XX	2a)	2a)	2a)	(23)	Exigences concernant le contrôle de la masse et du centrage			

624 .84	722 .84	723 .107	724 .124	725 .138	Article des procédures d'utilisation normalisées	Exigé	Référence	Vérifié
2h)	2n)	2n)	2n)	(24)	Listes de vérifications			
2 a-h)	3 a-j)	3 a-l)	3 a-l)	(25)	Procédures à suivre dans des situations anormales et d'urgence			
XX	XX	4 a-k)	4 a-k)	(26)	Diagrammes			
3 a-g)	XX	XX	XX	XX	Méthodes de formation et de contrôle de la compétence qui ne présentent aucun danger			